



MAISON DES ASSOCIATIONS
PARC DES QUATRE TOURS
13880 VELAUX



1^{er} Festival du Film francophone de VELAUX

Le samedi 14 Avril 2018

Courts métrages non professionnels

RÉGLEMENT DU CONCOURS

- 1) Le « Velaux Festival du Film Francophone » (fictions et reportages) s'adresse à tous, adultes, jeunes, élèves, étudiants, associations. La participation aux sélections est gratuite. Les adhérents de l'Atelier Ciné Passion-Velaux (ACP-V) ne peuvent pas participer à la compétition.
- 2) Le choix des sujets pour les fictions est libre. Mais il y aura un prix spécial « carnets de voyage. Les reportages ou les documentaires devront obligatoirement répondre à l'idée de « carnets de voyage ». Le comité de sélection prendra en compte l'aspect novateur des films proposés. Ils devront surprendre et nous émouvoir. La durée de chaque film proposé ne devra pas dépasser 30 minutes, générique inclus. Les dialogues devront être en langue française.
- 3) Les œuvres présentées devront être libres de tous droits artistiques (musique et image) Le réalisateur s'engage à garantir aux organisateurs qu'aucune action ne sera prise à leur encontre par d'éventuels ayants droit.
- 4) Pour proposer leurs films les candidats doivent nous adresser la fiche d'inscription et déposer leur film sur vimeo ou autre.
- 5) Le comité de sélection prendra contact avec les réalisateurs sélectionnés pour la compétition. La copie envoyée pour la projection pourra alors nous parvenir sur une clé sur une carte sd ou par transfert.
- 6) Le jury de la compétition sera composé de personnalités du monde cinématographique culturel ou artistique, et de vidéastes non professionnels. Le jury sera choisi par le Conseil d'Administration d'ACP-Velaux.
- 7) Les documents remis ou expédiés ne seront pas restitués. Il est expressément demandé de ne fournir que des copies. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'incident, de perte ou de vol.
- 8) Le conseil d'administration Atelier Ciné Passion-Velaux se réserve le droit d'utiliser des copies de ces œuvres dans le cadre de ses projections publiques ou de la promotion du club. De plus des photographies des films pourront être utilisées à des fins de promotion des actions de l'association.
- 9) Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler le festival en cas de problème majeur indépendant de sa volonté.
- 10) L'inscription à ce Festival, V3F, sous entend la pleine et entière acceptation du présent règlement.

DATE LIMITE DE DÉPOT DES FILMS ET DES FICHES D'INSCRIPTION

15 FÉVRIER 2018